

## Fiche 3 - Préparer un séjour en tenant compte de la vie affective et sexuelle des enfants et des adolescents accueillis

---

### L'ORGANISATEUR

La prise en compte de la vie affective et sexuelle des enfants et des jeunes est primordiale dans la construction d'un projet éducatif.

L'organisateur peut y inscrire un paragraphe spécifique sur l'accompagnement à la vie amoureuse et/ou intime afin de mieux communiquer sur ses intentions éducatives en direction des membres de l'équipe et des familles.

En la matière, le positionnement des organisateurs est très divers. Voici quelques extraits de projets pédagogiques :

- « Flirt et relations sexuelles : le flirt est considéré comme une étape naturelle de l'évolution du jeune. L'organisation des séjours ne doit pas favoriser les relations sexuelles, mais parallèlement elle doit se munir de moyens de prévention et respecter la loi relative à la contraception d'urgence. Toute attitude pouvant gêner la vie en collectivité ne peut être admise ».
- « Pour les 13-17 ans : les règles de vie sont établies ensemble pour être respectées, en insistant sur la tolérance et la prise de considération de chacun. Le flirt peut se vivre dans un séjour. L'équipe reste attentive au respect de la personne, de l'ambiance du groupe et de ses responsabilités. L'équipe adopte une démarche de prévention santé ».
- « Relation sexuelle fortement déconseillée, nous ne fournissons pas de préservatifs afin de ne pas être en contradiction avec le discours - toutefois en cas de risque important de passage à l'acte, une information plus personnelle sera délivrée aux deux jeunes, séparément, sur les risques d'un rapport sexuel et il faudra s'assurer qu'en dernier recours le couple utilise un préservatif ».

## I - REPÈRES

Il appartient aux parents, aux familles, d'inscrire ou non leurs enfants au regard des projets éducatifs et pédagogiques dont les intentions éducatives générales et en matière de santé sexuelle ou d'éducation à la sexualité peuvent être indiquées.

Les responsables légaux, les titulaires de l'autorité parentale peuvent interroger l'organisateur sur la prise en compte, dans le projet éducatif, des questions liées à la santé notamment sexuelle.

### LES QUESTIONS UTILES À SE POSER

#### **À la lecture du projet éducatif**

- Quelles sont les valeurs éducatives de la structure organisatrice ?
- Quelle place accorde-t-on à l'intimité des mineurs pendant le séjour ?
- Comment est envisagée la vie affective et sexuelle des enfants et des adolescents ?
- Quelle place accorde-t-on à la prévention de la santé pendant le séjour ?
- Quels moyens offre-t-on aux équipes pour préparer le séjour ?
- Quelles informations doivent être communiquées à l'organisateur et quand ?
- Existe-t-il un protocole à respecter au sein de la structure en cas d'événements graves ?
- Quand et comment communique-t-on auprès des familles ? Quelles informations doivent leur être transmises ?

#### **En élaborant le projet pédagogique**

- Quelle est le positionnement de l'équipe concernant la vie affective et sexuelle des enfants et des adolescents accueillis durant le séjour ?
- Le positionnement de l'équipe est-il en accord avec les valeurs de la structure organisatrice ?
- Quelle place est faite à la santé sexuelle dans le projet pédagogique ?
- Comment sont posés le cadre et les règles, avec l'équipe ainsi qu'avec les enfants et les jeunes ?
- Quel rôle est attribué à la personne en charge du suivi sanitaire ?

## Fiche 3 - Préparer un séjour en tenant compte de la vie affective et sexuelle des enfants et des adolescents accueillis

- Une sensibilisation est-elle nécessaire pour harmoniser les connaissances et les postures de l'équipe d'encadrement sur :
  - le développement psychosexuel, la construction de l'identité sexuelle dans l'enfance et l'adolescence ;
  - la construction de l'égalité fille/garçon, la lutte contre les stéréotypes sexistes et la lutte contre l'homophobie ?
  - la prévention des violences sexuelles et des maltraitements ?
- Quelles informations les familles communiquent-elles obligatoirement au directeur, et à quel moment ?
- Quand et comment l'organisateur, l'équipe communiquent-ils auprès des parents, des familles ? Quelles informations doivent leur être transmises ?
- L'organisation des espaces de vie en collectivité et des lieux d'intimité est-elle réfléchie et organisée ?

## EN AMONT DU SÉJOUR

### **Quelques recommandations pour organiser le séjour**

- Informer les familles, organiser des réunions d'information afin de :
  - Remettre des documents d'informations simples, précis et compréhensibles pour présenter le séjour, éventuellement le projet pédagogique.
  - Indiquer quelles sont les modalités de communication de façon générale et en cas d'événements particuliers.
  - Transmettre la liste des vêtements recommandés adaptés à la vie collective, aux activités et aux modalités d'hébergement.
- Informer les enfants et les jeunes : leur adresser un courrier en précisant la nature du séjour, les règles de vie (respect, tolérance, etc.) et les marges d'autonomie qui leur sont offertes (de façon générale).

### **Sensibiliser l'équipe pédagogique**

- Vérifier les connaissances des membres de l'équipe concernant les caractéristiques de la tranche d'âge accueillie (développement psychosexuel, rythme de vie, rapport à la sexualité, etc.) et les mettre en perspective avec des moments clés du séjour (toilette, coucher, activités, etc.).

## I - REPÈRES

- S'assurer du respect des règles de vie et de la connaissance des lois par l'équipe d'animation comme par les jeunes.
- Proposer une réflexion sur les violences de nature sexiste ou homophobe qui peuvent parfois être générées ou cautionnées par des adultes (ex : moqueries, blagues, etc.).
- Proposer une réflexion sur l'éducation à la sexualité et la prévention des violences sexuelles.
- Mettre à disposition de l'équipe de la documentation spécialisée ainsi que des numéros utiles afin de leur permettre de se former tout au long du séjour (guide).
- Permettre des temps d'échanges et de formation en équipe, entre pairs et avec la personne chargée du suivi sanitaire du séjour.

### **Penser à l'organisation de la vie quotidienne**

- Prévoir des organisations différenciées en termes d'activités et de moments de la vie quotidienne lorsque le centre accueille des enfants et des jeunes d'âges variés.
- Penser l'organisation des moments de la vie quotidienne (aménagement des coins d'activité, d'espace de repos, etc.) et prévoir une présence et un accompagnement d'animateurs/animatrices ou éducateurs/éducatrices.
- Préciser le rôle des adultes pendant les temps de vie quotidienne et les temps calmes (surveillance, disponibilité pour des échanges avec les enfants et les jeunes, etc.).

### **Penser la répartition dans les chambres**

- Dans les chambres, il conviendra de respecter la non-mixité pour les enfants âgés de plus de 6 ans. L'article R. 227-6 du code l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que les accueils avec hébergement doivent permettre la séparation entre filles et garçons, pour les mineurs de plus de 6 ans.
- Être vigilant sur la répartition dans les chambres : les mineurs avec des grands écarts d'âges, les jeunes isolés au milieu d'un groupe d'enfants ou de jeunes, etc.

### **Organiser l'information et la prévention**

- Confier à la personne chargée du suivi sanitaire une mission d'information et de prévention de la santé et de la santé sexuelle auprès des jeunes. Lui donner les moyens de la mettre en œuvre tout au long du séjour (ex : organisation de permanences à l'infirmierie).
- Préparer une trousse de prévention (outils, documentations, relais possibles, etc.).
- Apposer dans les lieux de vie et les espaces adaptés (ex : sanitaires, chambres, dortoirs, infirmerie) des affiches de ligne d'écoute confidentielle à l'intention des jeunes.
- Mettre à disposition des jeunes des brochures d'information dans des endroits stratégiques du séjour (sanitaires, infirmerie, etc.).

## TOUT AU LONG DU SÉJOUR

### **Rester à l'écoute des jeunes**

- Identifier les enfants et les jeunes qui pourraient exprimer des difficultés ou dont le comportement pourrait questionner et assurer une vigilance accrue des animateurs / animatrices ou éducateurs / éducatrices dès le début du séjour.
- Être vigilant aux repères mal ou non posés, ainsi qu'à l'image d'incohérence que peut renvoyer l'équipe (éviter les discours contradictoires, assurer une bonne communication entre tous les membres de l'équipe pour éviter la mise en difficulté des encadrants).
- Rester à l'écoute des enfants et des jeunes, instaurer des moments de discussion libre.

### **Ne tolérer aucune forme de violence (ni physique, ni psychologique)**

- Sanctionner le non-respect des règles de vie (tolérance, respect des autres, etc.) avec une approche éducative.
- Pour éviter les sentiments d'injustice, toujours expliquer les sanctions et prévoir des types de sanctions gradués qui n'oublient pas la réparation.